

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3853

présenté par
M. Breton

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, après le mot :

« primaire »,

insérer les mots :

« dont 30 % des denrées alimentaires issues de l'agriculture locale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à prévoir 30% des denrées alimentaires issues de l'agriculture locale.